

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC250

présenté par  
M. Bloche, rapporteur

-----

### ARTICLE 24

Au début de l'alinéa 106, supprimer les mots :

« En fonction des circonstances locales, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.